



APPEL A CANDIDATURES : **Musée départemental des arts asiatiques de Nice** **Expositions « Photographes en Asie »**

Le musée départemental des arts asiatiques de Nice accueille des expositions de photographes professionnels dans le cadre de la programmation de « Photographes en Asie ». Ces expositions permettent d'apporter un regard complémentaire sur les cultures asiatiques en cohérence avec la collection permanente et les expositions temporaires du musée. Les expositions « Photographes en Asie » disposent d'un espace dédié permettant d'exposer une sélection de 15 à 20 images selon le format. Le traitement à dominante artistique est ouvert à différents domaines (photojournalisme, portrait, paysages...).

L'appel à candidatures s'adresse aux photographes professionnels de toutes nationalités ; à condition qu'ils soient en règle avec les obligations en vigueur en matières sociale et fiscale dans leur pays et qu'ils ne fassent pas l'objet d'une interdiction de soumissionner à un marché public. La candidature peut être individuelle ou collective.

Délais de réalisation :

Les photographes sélectionnés seront exposés au musée des arts asiatiques sur une période pouvant aller d'août 2020 à décembre 2021. La durée d'exposition varie entre 3 et 6 mois.

Documents à soumettre :

Un cahier des charges est annexé à la présente consultation.

Les candidats devront produire les documents suivants :

- une série d'une dizaine de photographies reflétant la nature du projet ;
- une note d'intention de l'artiste ou des artistes ;
- une ou plusieurs biographies des artistes ;
- les disponibilités de l'artiste détaillées sur la période d'août 2020 à décembre 2021.

Critères de jugement des propositions :

Le jugement des propositions sera effectué au moyen des critères suivants :

Critères de jugement des offres :

1. La valeur artistique du projet (pondération : 40) ;
2. L'intérêt du projet proposé : note d'intention, originalité et pertinence du sujet en cohérence avec les collections du musée et sa programmation (pondération : 40) ;
3. La faisabilité calendaire du projet (pondération : 20).

Sélection des candidatures

Une commission de sélection étudiera les candidatures reçues. Cinq propositions seront retenues pour être programmées sur une période allant d'août 2020 à fin 2021. Chaque candidat ou collectif verra son projet exposé au musée pendant 3 à 6 mois au cours de la période mentionnée ci-dessus.

Un forfait de 3000 € net sera attribué à chaque candidat ou collectif sélectionné (consulter le cahier de charges).

Le photographe s'engage à fournir les tirages des photographies sélectionnées encadrés et prêts à être accrochés. La réception des photographies se fait au minimum 15 jours avant le début de l'exposition. Le transport des photographies aller et retour est pris en charge par le photographe. Il devra également fournir les textes de présentation de l'exposition, un texte sur son parcours ainsi que les cartels accompagnant les photographies.

Date limite de remise des propositions : le 30 mai à 23h59.

Modalité de dépôt des candidatures :

Les dossiers de candidatures doivent être envoyés complets au plus tard le 30 mai 2020 en format compressé ou via une plateforme de transfert de données en ligne à l'adresse mail : acorte@departemento6.fr ou via la plateforme des marchés publics du Département des Alpes-Maritimes www.marches-securises.fr.

Renseignements complémentaires :

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur apparaîtraient nécessaires, les candidats peuvent faire une demande à :

acorte@departemento6.fr

Musée départemental des Arts Asiatiques

405 Promenade des Anglais

06200 Nice

Téléphone : 04.89.04.55.20



**DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES**

ANNEXE

CAHIER DES CHARGES

1 – Obligations du prestataire photographe

Le photographe s'engage à fournir :

- les tirages des photographies sélectionnées encadrés et prêts à être accrochés,
La réception des photographies se fait au minimum 15 jours avant le début de l'exposition.
Le transport des photographies aller et retour est pris en charge par le photographe.

- les textes suivants :

- o présentation de l'exposition
- o présentation du parcours artistique du photographe
- o les textes destinés aux cartels d'accompagnement des photographies

Ces textes seront validés par le MAA et serviront de support de communication.

2 – Droits de propriété intellectuelle

Le photographe cède au MAA, à titre gratuit, ses droits de propriété intellectuelle de nature patrimoniale, relatifs aux photographies exposées, pour l'année durant laquelle se tient l'exposition.

Durant la période susvisée, le photographe autorise le MAA, à titre gracieux, et exclusivement pour ses besoins en communication, à reproduire et à diffuser sur tout support papier ou électronique, les images des photographies exposées.

3 – Don d'un tirage au MAA

Le photographe s'engage à faire don au MAA d'un des tirages photographiques exposés, afin de compléter sa collection photographique.

Une lettre de don indiquant la valeur de la photographie et signée du photographe, devra être adressée au conservateur du MAA, permettant au musée d'exposer ou de publier la photographie, avec le copyright du photographe, sans contrepartie financière ni fiscale.

4 – Obligations de la personne publique

Le Département s'engage à :

- réaliser la communication de l'événement,

Lors de l'ouverture de l'exposition, une rencontre avec le photographe sera organisée au musée au cours de laquelle il pourra présenter son travail au public et répondre à leurs questions.

Les frais de déplacement du photographe liés à cette rencontre ne sont pas pris en charge par le Département.

- assurer la réalisation matérielle des panneaux de présentation et des cartels nécessaires,
- assurer l'accrochage mural des photographies,
- prendre en charge l'assurance des photographies pour une valeur nette de 3000 €, L'assurance prend effet à compter de la réception des photographies au musée jusqu'à la fin de l'exposition.

Le musée ne produit pas de catalogue de l'exposition.

Le musée par l'intermédiaire de sa boutique peut, en fonction de ses possibilités, passer commande à son fournisseur de publications déjà réalisées sur le travail du photographe.